

Délibération n° 2026-09-10-20

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 10 septembre 2026

Objet : AVENANT N° 1 À
LA CONVENTION DE
MANDAT
2023 TE63/SEMELEC63

Rapporteur : Laurent
COUDUN

Secrétaire de séance :
Monsieur Bruno
GENTEUIL

Date de convocation :
2 septembre 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 141
Présents : 94
Pouvoir : 6
Votants : 100

Pour : 96
Contre : 1 – (MARTEL
Daniel)
Abstention : 3 –
(CHAMALET Jérôme,
COSTE Catherine,
THOMAS Freddy)
Ne prend pas part au
vote : 0 –

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Studio 120, sous la présidence de M. COUDUN, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

COUDUN Laurent, ROUX Francis, BONNET Grégory, SAUX Marion, ABELARD Nathalie, CALCHERA Éric, NIAY Edwige, MORIN Sébastien, FRITEYRE Lilian, GENTEUIL Bruno, AMADIEU Jocelyn, ARCHENY Danièle, BARILLET Christophe, BARRASSON Bernard, CHANSARD Gérard, CROZET Elisabeth, DE GUERINES Bertrand, DUGAT Jacques, DURAND Jean-Paul, DURIN Sylvain, GIRAL Thomas, GIRARD Jean-Baptiste, GUILLAUME Stéphane, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LEROY Anthony, NEDELLEC Jean-Yves, PINTE Emmanuel, ROSSIGNOL Dominique, BEAL Sandrine, BERGAMI Gilles, BODINAT Louis-Emmanuel, BOUCHEIX Patrick, BOUCHET Hervé, BOUET-BARICAULT Thomas, BOURDOULEIX Roger, BROCHARD Claude, BRUN Éric, BUSSUIÈRE Claire, CARETTE Johan, CARRIAS Marc, CERRAJERO Julien, CHAMALET Jérôme, CHAUFFAUT Marie, CLIGNAC Jean-Louis, COMBES Didier, COSTE Catherine, COUTADEUR Patricia, DELAGE Moïse, DONNAT Nicolas, DUBOISSET Étienne, FERNANDES Afonso, GRASSET Lydia, GRENET Daniel, GUITTARD Antoine, KERGUEN Kévin, LACIPIÈRE Stéphanie, LACQUIT Véronique, LAPORTE Cécile, LAZEWSKI René, LOPEZ Bruno, LOPEZ Argimiro, MALATERRE Laurent, MALINAUD Hugues, MANRESA Jean-Luc, MARTEL Daniel, MARTIN Isidro, MEDARD François, MERCADIER Michel, MILLET Arnaud, MONGHEAL Jean-Luc, PELLETEY Jean-Marc, PENY Mathieu, PICARD Loïc, PONTRUCHER Bruno, POYET Frédéric, RAY Raïssa, REBEYRE Sabine, ROYET Céline, SAUVAGE Philippe, SAVY Philippe, SERVIER Pascal, THABEAU Didier, THOMAS

Freddy, TOURLONIAS Vincent, VATIN Thierry, VOISIN Thierry,
ZABARDI Diane

Suppléants ayant pouvoir :

AFONSO Chloé, CAILLOUX Luc, DUVAL Christine, LAFORGE
Maxime, LANGLAIS Cédric, PAGES Robert, SABLE Mathias

Pouvoirs :

ALVAREZ David donne procuration à BOUET-BARICAULT
Thomas, CANALES Marion donne procuration à BARRASSON
Bernard, FLEURY Alexandre donne procuration à AMADIEU
Jocelyn, LARDANS Jacques donne procuration à BROCHARD
Claude, POUMEROL Christel donne procuration à GUITTARD
Antoine, THOMAS Florence donne procuration à KERGUEN
Kévin

Secrétaire de séance : M. GENTEUIL

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE MANDAT 2023 TE63/SEMELEC63

Vu la délibération n°2023-01-14-007 du 14/01/2023 relative à la mise en place de la convention de mandat 2023 T63/SEMELEC63.

La convention de mandat de maîtrise d'ouvrage initiale, conclue entre TE63 et SEMELEC 63, pour l'exécution des programmes de travaux millésimés 2023, prévoit une date de fin d'exécution au 30 juin 2026. Or, l'achèvement et la clôture des programmes de travaux concernés étant prévus au cours du second semestre 2026, il est nécessaire de proroger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2026.

Le projet d'avenant est annexé à la présente délibération.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet d'avenant à la convention de mandat 2023 TE63/SEMELEC63

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Laurent COUDUN

COUDUN
LAURENT
Signature
numérique de
COUDUN LAURENT
Date : 2026.09.16
20:08:42 +02'00'

territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

Le secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le

ID : 063-256300146-20260910-2026091020-CC

Berger
Levrault

territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage 2023 TE63/SEMELEC63

Avenant n° 1

Entre :

Territoire Énergie Puy-de-Dôme, entité adjudicatrice au sens de l'article L1212-1 du Code de la Commande Publique : (CCP), représenté par son Vice-Président en exercice, Monsieur Francis ROUX, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du comité syndical du 09 juin 2026.

Ci-après désigné par « Le Syndicat »,

D'une part,

Et :

La Société d'économie mixte SEMELEC 63, entreprise liée au Syndicat, au sens de l'article L2511-8 du CPP, représentée par Monsieur Laurent COUDUN, Président Directeur Général Délégué dûment autorisé aux fins des présentes,

Ci-après désignée par « la Société mandataire »,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Modification de l'article 2.1.3- Durée de la convention –

La présente convention est conclue jusqu'à la date du 31 décembre 2026.

Elle pourra être prorogée le cas échéant sur décision du comité syndical du TE63.

Fait à Cournon d'Auvergne, le 10/09/2026, en 2 exemplaires originaux.

Territoire Énergie 63
Représenté par son Vice-Président en exercice,
Francis ROUX
Signature précédée de la mention manuscrite :
« Lu et approuvée »

SEMELEC 63
Représenté par son Président Directeur Général Délégué
en exercice,
Laurent COUDUN
Signature précédée de la mention manuscrite :
« Lu et approuvée »